



**LA COMMUNE DE SOMBREFFE
ORGANISE SA TRADITIONNELLE**



PLAINE DE JEUX COMMUNALE

**GROUPE DES 3 À 6 ANS :
TONGRINNE**

**GROUPE DES 7 À 9 ANS :
LIGNY**

**GROUPE DES 10 À 12 ANS :
SOMBREFFE**



**06/07 AU
31/07**

9H-16H

**30€
PAR
SEMAINE**



COVID 19: RESPECT DES NORMES ET DE LA REGLEMENTATION ONE

Suivez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/pdjsombreffe/>

Un grand merci à nos partenaires qui soutiennent la plaine de jeux
communale depuis de nombreuses années !
Des spécialistes toujours à votre service.

Réduction accordée, sur présentation de cette page, sur achat d'un vélo ou accessoires disponibles en
magasin

**CYCLES EMILE
BODART**

**Cycles Bodart, Chée de Charleroi 192
5140 Sombreffe**

Tél. 071/888.096

www.cyclesbodart.com

Les tee-shirts du staff sont offerts, comme depuis 10 ans par nos sponsors :



ARTISAN SERRURERIE GÉNÉRALE HAYON SPRL



CHAUSSÉE DE BRUXELLES - 4
5140 SOMBREFFE



TEL : 071 / 88.62.32
GSM : 0495 / 30.63.06

www.hayonsq.be

Publisportime

Broderie et impression textiles, lettrage et impressions tous supports, articles publicitaires et cadeaux
d'entreprises sans quantité minimum. N'hésitez pas à leur rendre visite



Chaussée de Charleroi à Sombreffe
GSM 0472/61.88.90

www.publisportime.be



Instant Bien-être

Centre d'esthétique à Ligny
Rue du 16 juin 1815, 1
5140 Sombreffe
071/19.25.74

www.instant-bienetre.be

Mesdames,
Messieurs,
Chers parents,

L'organisation de la traditionnelle plaine de jeux communale est un défi que le Collège communal accueille toujours avec beaucoup d'enthousiasme.

Le défi est immense pour cette édition 2020 et il a nécessité un gros travail de réflexion, d'imagination et d'ouverture d'esprit de la part du service Cohésion sociale. En raison de la situation sanitaire que nous vivons au niveau mondial, le staff des animateurs a lui aussi été obligé de se réinventer et de trouver des solutions inédites pour proposer des conditions d'accueil adéquates, sécurisantes et respectueuses des normes imposées par l'O.N.E. Tout est donc mis en place pour que chaque enfant puisse s'épanouir, découvrir, jouer et rire dans les meilleures conditions.

La volonté du Collège a été de **faire le maximum pour offrir une plaine de jeux communale de qualité**, quitte à « sacrifier » certains services habituellement proposés aux parents qui nous confient leurs enfants.

Cette année, trois sites communaux accueilleront donc vos enfants [du lundi 6 au vendredi 31 juillet et de 9h à 16h](#) :

- **les 3-6 ans** à l'école communale de Tongrinne (un groupe des 3-4 ans et un groupe des 5-6 ans)
- **les 7-9 ans** à l'école communale de Ligny
- **les 10-12 ans** au Complexe Sportif de Sombreffe

En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, le Collège a été dans l'obligation de supprimer le **transport quotidien** des enfants, les sorties « piscine », les **garderies** du matin et du soir, le **potage** offert le midi **et l'excursion d'un jour à Chevetogne**.

Pour le reste, **les éléments suivants sont toujours d'actualité** :

- les **prix attractifs** restent inchangés par rapport à l'édition précédente, permettant ainsi de rendre la plaine de jeux communale accessible à la majorité des familles ;
- les **animations** récréatives, sportives et ludiques seront **diversifiées**, elles mettront en avant la créativité des moniteurs et varieront d'une semaine à l'autre ;
- les **thématiques par semaine** : « **La mer** » (semaine 1), « **Koh-Lanta** » (semaine 2) et « **Disney et les bandes dessinées** » (semaines 3 et 4) ;
- la **réalisation du Journal des plaines**, qui ne sera plus imprimé mais téléchargeable sur le site Internet de la commune et la page Facebook de la plaine de jeu ;
- etc.

Bien évidemment, la Plaine de jeux conservera au maximum sa dynamique et l'équipe encadrante favorisera au maximum les activités extérieures telles que les sorties en vélo, les grands jeux, etc...

Nous continuons également à renforcer l'encadrement de vos enfants, en désignant un coordinateur ainsi que trois chefs de plaines. Comme chaque année, les enfants seront encadrés par un maximum de moniteurs formés par des Centres de Jeunesse tels qu'OxyJeunes et Animagique, dans le cadre des partenariats signés avec la Commune de Sombreffe.

Nous souhaitons à vos enfants une magnifique plaine de vacances, remplie de surprises, de joie, d'amitié et de bonne humeur !

Le Collège communal

Les enfants sont accueillis sur 3 sites différents, en fonction de leur âge.

[Le site de Tongrinne \(école communale, 3 Rue Maréchal Juin\).](#)

Mademoiselle Lisa LEONARD, coordonnera ce site.

Les **'P'tits bouts'** seront accueillis à l'école communale, site adapté aux besoins des plus petits (toilettes, locaux pour la sieste, jeux, etc...) qui seront répartis en groupes distincts d'âge.

- Océane accueillera les **enfants de 3 et 4 ans**
- Amandine accueillera les **enfants de 5 et 6 ans**

Ces deux responsables de site feront en sorte d'assurer un maximum de confort et de prévoir, avec leur équipe, un programme diversifié répondant aux souhaits de chaque enfant.

Le staff sera accessible de 8h30 à 16h00 au 071/85.21.54.

[Le site de Ligny \(école communale, 5 Rue Haute\) :](#)

Monsieur Arnaud PARIS coordonnera ce nouveau site, qui accueillera les **enfants de 7 à 9 ans.**

[Le site de Sombreffe \(Complexe sportif, 6 Allée de Château-Chinon\) :](#)

Monsieur Maxime WATTIAUX coordonnera ce site.

Les **enfants de 10 à 12 ans** prendront possession du Complexe sportif de Sombreffe pour participer aux activités diversifiées qui leur seront proposées.

[Les activités :](#)

Pour les activités extérieures et en fonction de la météo, nous vous invitons à prévoir pour votre (vos) enfant(s) une tenue sportive, de la crème solaire et une casquette.

Les activités V.T.T. ou autres sorties seront annoncées au planning hebdomadaire et affiché dans le sas d'entrée du Complexe sportif.

Pour les sorties V.T.T., **il est important que les enfants disposent d'un casque et que le vélo utilisé soit en bon état**, afin de ne pas pénaliser le groupe par d'éventuelles réparations qui retarderaient le départ.

[Les autorisations :](#)

Il vous est demandé de compléter et de signer les fiches médicale et informative qui se trouve en pages 5 et 6. Ce document doit être renvoyé à la Commune (cohesionsociale@sombreffe.be) ou déposé au plus tard le premier jour de participation de votre enfant à la Plaine de jeux.

[Les prix :](#)

Activité	Horaire	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Par semaine d'activités	9h00 – 16h00	30,00 €	25,00 €	20,00 €

1. Votre enfant participera à la plaine de jeux du _____ au _____.

2. Identité de l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
CP : _____ Localité : _____

3. Coordonnées d'un parent ou du tuteur légal :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Lien de parenté : _____

4. Coordonnées de la personne qui vient rechercher votre (vos) enfant(s) en fin de journée :
(Si différentes du point 3)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____
Lien de parenté : _____

5. Données médicales :

Ce questionnaire doit être complété avec précision par un parent responsable ou par le médecin traitant.

- Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Maladie(s) antérieure(s) de l'enfant ou opérations subies par l'enfant :

- Est-il atteint de diabète – affection cardiaque – épilepsie – rhumatisme – affection cutanée – somnambulisme ? oui – non (*).

Si oui, précisez :

- Date du dernier test à la tuberculine :

Résultat du test :

- Date du dernier vaccin contre le tétanos ? :
- Votre enfant est-il allergique ou particulièrement sensible à :
 - Des médicaments ? oui – non (*), si oui lesquels ?
 - Des aliments ? oui – non (*), si oui lesquels ?
- Votre enfant est-il incontinent ? oui – non (*).
- Votre enfant est-il vite fatigué ? oui – non (*).
- Votre enfant est-il sensible aux refroidissements ? oui – non (*).
- Votre enfant peut-il participer à des activités sportives ? oui – non (*).

Si non, précisez :

- Votre enfant doit-il prendre des médicaments durant la plaine ? oui – non (*).

Si oui à quels moments et à quelle fréquence ?

- Examen médical scolaire : date et résultat du dernier examen ?

Y avait-il des remarques concernant la participation à des centres de vacances ?

- Groupe sanguin et rhésus :
- Votre enfant porte-t-il des lunettes ? oui – non

(*) : biffer la mention inutile.

Merci de coller ici une vignette de mutuelle
de l'enfant

Par la présente, j'autorise le responsable de la Plaine à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical que l'état d'urgence de celui-ci nécessiterait.

Date :

Nom, prénom et signature :

Protocole de base relatif à l'organisation de la Plaine de jeux organisée par l'Administration communale de Sombrefe

A signer et à remettre au Chef/à la Cheffe de site !

Inscriptions et présences

Les enfants de 3 ans à 12 ans sont accueillis sur 3 sites différents ; cette organisation est liée aux mesures sanitaires obligatoires. La limitation à l'âge de 12 ans correspond aux évaluations de risques pour les enfants des écoles maternelles et primaires et dispensant du port du masque.

L'inscription préalable à la Plaine se fait par l'envoi d'un email au service Cohésion sociale de la Commune de Sombrefe. L'inscription sera actée dès perception du paiement relatif à la participation.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut fréquenter la Plaine s'il est malade ou présente :

⇒ **au moins un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire.**

✦ D'autres symptômes tels que : **douleurs thoraciques, perte goût et d'odorat** sont également à prendre en compte, mais sont moins faciles à identifier chez les jeunes enfants.

⇒ **au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue** (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...), **rhinite** (écoulement ou encombrement nasal), **maux de gorge** (pharyngite), **anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.**

⇒ **une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).**

Le participant ne peut pas s'inscrire à des activités dans des bulles différentes, ni auprès d'opérateurs différents au cours de la même semaine.

Bien évidemment, la Plaine de jeux conservera au maximum sa dynamique et l'équipe encadrante favorisera au maximum les activités extérieures telles que les sorties en vélo, les grands jeux, etc...

Capacité d'accueil et organisation de l'encadrement.

L'accueil sera organisé en « bulle de contact » : les participants et l'équipe d'encadrement constituent une bulle de contact/de vie. Une « bulle de contact » est constituée de 50 personnes au maximum.

Ces « bulles de contact » doivent être stables au cours d'une même semaine mais peuvent varier de semaine en semaine.

Au sein d'une même bulle de vie :

- de plus petites bulles peuvent être organisées ; cela permet de s'adapter aux rythmes des participants et d'offrir des choix d'animations simultanées.
- aucune distanciation physique n'est requise pour les enfants qui fréquentaient l'enseignement fondamental (maternel ou primaire) durant l'année scolaire 2019-2020.

Les sorties où une « bulle de contact/de vie » entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles de contact sont évitées autant que possible.

Chaque bulle de contact dispose de son/ses local/locaux. Leur accès est limité aux enfants et aux encadrants de cette bulle.

Organisation des arrivées et des départs

Les mesures de sécurité sanitaire sont rappelées oralement lorsque le parent dépose son enfant pour la première fois.

La personne chargée d’emmener l’enfant sur le site d’activités correspondant à l’âge de l’enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.

Lorsqu’il vient déposer son enfant le parent :

- ⇒ porte un masque
- ⇒ respecte les mesures de distanciation physique
- ⇒ reste à l’extérieur du bâtiment

Le temps d’échange oral avec le parent est nécessaire, mais il sera au maximum limité à l’essentiel.

L’arrivée des parents se fait préférablement de manière échelonnée, mais ne doit pas être une entrave à la participation de l’enfant aux activités et doit tenir compte des contraintes des parents.

Organisation des activités

Les activités sont préparées et se dérouleront de la manière la plus normale et la plus habituelle possible en fonction de la situation sanitaire actuelle.

Organisation des repas

Les repas sont pris au sein de la bulle de contact. Si la bulle de contact est divisée, les enfants peuvent rester dans leur partie de bulle de contact pour le repas.

Organisation des siestes pour les plus petits

Pour les plus jeunes, un local aéré de sieste doit être prévu où chaque enfant a sa couchette personnelle - Il n’en change pas durant toute la semaine.

Les parents amènent un couvre-lit, le doudou, l’oreiller pour faciliter le repos de l’enfant.

Mesures sanitaires et d’hygiène

Les mesures en vigueur depuis le début de la crise sanitaire seront rappelées régulièrement :

- Toux et éternuement dans le pli du coude ;
- Utilisation de mouchoirs à usage unique ;
- Lavage fréquent des mains au savon ;
- Utilisation de poubelles à couvercle ;
- Respect de la distanciation sociale (1,5 m) ;
- Port du masque ;
- Entretien des locaux.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

.....